

Séance du : 6 Février 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt trois le 6 Février à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, HUGUES Stéphanie, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents Excusés : GRANGÉ David

Date de convocation : 01/02/2023

Date d'affichage : 01/02/2023

Secrétaire de Séance : GAUDIN-LEVERT Natacha

OBJET : Cotisation FREDON

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le FREDON, est un acteur indépendant, 1^{er} réseau d'experts au service de la santé du végétal, de l'environnement et des hommes, il a comme champs d'activités la surveillance, sur le terrain, d'apparition d'organismes nuisibles aux végétaux, le conseil aux collectivités dans la mise en place de bonnes pratiques environnementales, et l'accompagnement des dynamiques territoriales dans la gestion d'espèces nuisibles à la santé humaine.

A l'unanimité et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion au réseau du FREDON

- **S'ENGAGE** à régler la cotisation annuelle d'un montant de 160 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

